JOURNAL DE ROUBA

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

NOTE HERE WELL AND WIND MAKEN TO A SUPPORT TO AN AND STREET THE STREET AND ST

Le prix des abonnements est payable d'avance. - Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17 Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis. Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Orvice de Publicire

ROUBAIX, LE 11 DÉCEMBRE 1884.

COMPTE DE PROFITS & PERTES

Le Tonkin, à l'heure où nous sommes, coute à la France plus de deux cents millions, et chaque année la dépense va en

Prenons à titre d'exemple les crédits votés pour l'année 1884 et les dépenses prévues pour 1885.

En 1884 les Chambres ont mis à la disposition du gouvernement une somme totale de 74,511,242 francs. Cette somme a été votée en trois fois. 1° 20,000.000 (loi du 22 décembre 1883) ; 2° 38,363,874 fr. (loi du 18 août 1884); 3° 16,147,368 fr. votes il y

a quelques jours.

Lors des deux premiers votes, M. Jules
Ferry affirmait que le crédit qu'il sollicitait serait suffisant pour mener à fin l'entreprise de la conquête et de la pacification du Tenkin. Il n'en croyait pas un mot; mais en découpant en plusieurs tranches le gros mor-ceau qu'il voulait faire avaler au public il était sur de le saire passer plus aisément.

Pour l'année qui va s'ouvrir, il a deman-dé et obtenu 43.422.000 fr., et il a eu soin de prévenir la Chambre que ce crédit de 43 millions « est destiné à pourvoir aux opérations du premier semestre. »

En supposant que les opérations du second semestre ne coûtent pas plus cher que celles du premier, la dépense totale prévue pour l'année entière serait de 36 millions. Mais nous ne voudrions pas jurer qu'il n'y aura point pour 1884 et 1885 la nécessité de voter des crédits supplémentaires.

En compensation de ces charges fort lourdes pour nos budgets, quels avantages retirons-nous de la possession du Tonkin? Un tableau communiqué aux chambres de

commerce par le sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, va nous édifier sur ce point.

Ce tableau nous donne les chiffres du mouvement commercial au Tonkin et dans l'Annam pendant l'année 1883 et le premier semestre de 1884.

L'importation dans ces deux pays a représenté en 1883 une somme totale de 4.170.000 francs qui se décompose ainsi : marchandises importées par la France et les colonies françaises, 830.000 francs; marchandises importées par les étrangers 3.340.000 fr.

L'importation pendant les six premiers mois de 1884 a été de 4.320.000 fr. savoir : importations françaises, 1.214.000 fc. et importations étrangeres, 3.075.000 fr.

Ces chiffres sont significatifs, ils démon-trent que l'occupation du Tonkin par sos troupes est beaucoup plus avantageuse pour les étrangers que pour nos nationaux. Là, comme chez nous, le gouvernement a établi le système du libre-échange et il se trouve, en définitive, que c'est pour faire gagner quelques millions au commerce anglais et au commerce allemand que nous dépensons bon an mal au de 75 à 80 millions dans une expédition sans grand honneur et sans nul profit pour nous.

Il est bon de remarquer, en outre, que l'accroissement constaté dans le chiffre total des importations pendant les six premiers mois de 1884 est uniquement molivé par l'augmentation du chiffre de nos troupes. En effet, le seul commerce qui se soit développé

M. Jules Ferry a fait miroiter aux yeux de la Chambre les avantages que notre commerce et notre industrie deivent retirer de la politique coloniale.

Ces avantages sont faciles à chiffrer. Ils représentent un chiffre brut de 2.000.000 de francs environ qui ne saurait donner un bénéfice net supérieur à 6 ou 700.000 francs. Pour augmenter de ce chiffre la richesse publique, le gouvernement dépense annuellement 80 millions.

l'el est le compte de profits et pertes de la « politique coloniale », telle que les opportunistes l'ont conçue et la pratiquent. Il est vrai qu'au lieu de voir dans cette œuvre de colonisation une entreprise vraiment nationale, ils n'ont cherché qu'à s'en faire une sorte de réclame électorale. Nous verrons bien comment elle leur reussira.

LA DISCUSSION DU BUDGET DES CULTES

Rien de plus répugnant que la discussion que poursuit en ce moment sur le hudget des Rien de plus répugnant que la discussion qui se poursuit en ce moment sur le hudget des cuites. Cette majorité qui applaudit, comme un public de carrefour, à toutes les trivialités que quelques pitres se renvoient ser la religion et l'Eglise; ca gouvernement, ces ministres ahuris qui ont peur de déplaire en défendant les crédits les plus indispensables, et qui se courbent au moindre vent comme des roseaux dans un marécage; cette commission hypocrite qui s'efforce d'anéantir, sous prétexte d'économies, le cutte de la majorité des Français, et qui prétend que la ruine de nos plus belles cathédrales est nécessaire à l'équilibre du budget; ce rapporteur général, séminariste défroqué, qui ré

pond aux arguments par des lieux-communs contre les jésuites; ce rapporteur spécial qui n'a d'autre but que d'élever la discussion juste à la hauteur d'une polémique d'estaminet; toute cette Chambre burle même contre son président lorsque celui-ci, écœuré à son tour, essaie de la rappeler à la pudeur; enfin, ce mé-lange de sottise et de grossièreté, de méchan-ceté et de lartufferie, offre le plus écœurant des

spectacles.
On lira plus loin le compte-rendu sommaire On lira plus foin le compte-rendu sommaire de cette attristante discussion, au cours de la quelle la majorité s'efferce de racheter par une haine de sectaire contre tout ce qui touche au culte sa lacheté et ses palinodies dans le débat sur la réforme électorale du Sénat.

LES AGRICULTEURS DU LOIRET

Dimanche deraier, les agriculteurs du Loiret ont tenu une réunion à laquelle ils avaient convoqué les sénateurs et les députés du département. MM. Cochery, Brière, Fouset, Bernier, Devade, Dumesni! et Robert de Massy avaient répondu à cet appel. M. Darblay présidait. Un grand nombre de conseillers généraux et de propriétaires assistaient à la séance; on remarquait : MM. le marquis de Courcy, le marquis de Saint-Paul, Maxime de la Rocheterie, Driard, Rabier, Thibaut, Lefèvre, etc. Invité à s'expliquer sur la criss et sur les tarits, M. Robert de Massy n'a su trouver que ces mots : « Vous voulez que j'arcepte vos tarifs? Je ne dis pas oui, je ne dis pas non. » L'orateur a obtenu un vit succès d'hilarité. M. le député Bernier a été plus hardi. Il a nié l'existence de la crisc. « M. de Saint-Vallier se trompe, a dit l'orateur, quand il affirme qu'il y a plusieurs centaines de fermes abandonnées dans le département de l'Aisne. Il n'y en a pas une seule.

centaines de fermes abandonness dans le dépar-tement de l'Aisne. Il n'y en a pas une seule. « Comme effronterie, l'assertion est euriense. Après les audacteuses affirmations de M. Bernier, M. le marquis de Courcy est venu ré-tablir, dans un discours écouté avec aufant d'attention que de sympathie, la véritable situation:

On propose, a dit l'orateur, de soumettre les blés étrangers à une taxe de 2,60. — C'est là un droit absolument insuffisant. C'est une demi-mesure, et les demi-mesures sont également fatales à ceux qui les prennent et à ceux en faveur de qui elles

et les demi-mesures sont également fatales à ceux qui les prennent et à ceux en faveur de qui elles sont prises.

Il faut avoir la hardiesse de parler franc dans cette affaire. — Si on ne propose pas un droit plus élevé, ce n'est pas que l'on craigne de voir augmente le prix du pain et d'aggraver ainsi le sort des ouvriers, — on sait bien que cette augmentation, si la taze sur le pain était rétablie, et elle le sera, serait tellement insignifante qu'elle passerait pour ainsi dire inaperque; — c'est qu'on redoute, dans les circonstances actuelles, en face d'une lutte prochaine, les accusations parfides et intéressées; c'est qu'on ne veut pas être appelé le Parlement, le gouvernement du pain cher!

Savez-vous ce que vous ferez en votant une taxe de 2 fr. 60? Vous n'évitorez pas ces accusations qui pèssront sur vous quand même, tout aussi bion si vous votiez 5 centimes que si vous votiez 20 francs, et vous n'aurez donné à l'agriculture qu'une assistance tout à fait inefficace — L'agriculture continuera à souffrir. — Ves ensemis crieront que vous affamez le peuple. Vous n'aurez fait que des mécentents.

Puisqu'une sur aves d'impose, puisqu'une sur laves d'impose, puisqu'une c'est là le chiffre que tous les hommes compétents vous indiquent; faites vous l'aurez votée.

L'orateur réfute ensuite l'objection de ceux qui prétendent que les tarifs auxementerent la

L'orateur réfute ensuite l'objection de ceux qui prétendent que les tarifs augmenteront la misère des ouvriers des villes, et il conclut par ces mots vivement applaudis:

ces mois viventen apprautas:

Songez-y, messieurs, il y va vraiment d'un grand
intérêt national. Qu'adviendrait il de la France
bloqués en temps de guerre si elle ne cultivait plus
les céréales? Elle pourrait être affamée. On ne pense
pas à cela sans frémir. Si les intérêts de l'agriculture ne vous paraissent justifier suffisamment la
mesure qu'on vous demande, que ce soit au moins
votre patriotisme qui vous l'impose!

M Cachery prede cessité la parcele Avant de

M. Cochery prend ensuite la parole. Avant de se séparer, la réunion vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Blé, 5 fr.; seigle, orge, avoine, riz. maïs, 3; farines, 8; bœufs, 60 fr. par tête; vaches,

Compus suite aux documents historiques, nous donnous la dernière lettre de Mgr Darboy à M. Thièrs, datée du 11 mai, quelque quinze jours avant sa mort:

jours avint sa mort:

Je voué prie instamment d'accorder quelques minutes d'audience à M. Flotte, qui vous presentera
este lettre et qui pourra veus faire connritre la
situation du certains otages. Il vous remettra aussi
une lettre de M. Deguerry à ce sujet.
Diversas personnes, le ministre des Etats-Unis
ou son sectetaire, le nonce peut-être, et M. Norioit,
délègué du maire de Londres, tenteront de vous
soumettre la proposition d'échange entre M. Blanoni et noi.

qui et moi.

Comme fina vie est en jeu, je crois convenable de

ne pas platder la cause; mes arguments, parale-sant intéressés, seraisat affaiblis par la même. Je vous demande seulement de prendre en considéra tion la lettre de M. Deguerry et d'entendre M. Flotte. Quelles que scient ses opinions politiques, c'est un homme droit et de paroles sincères.

Presque en même temps (12 mai), une lettre de M. Deguerry invoquait auprès de M. Thiers les arguments les meilleurs qu'on pût trouver dans une aussi (riste cause:

Vous n'ignorez pas ce que la Religion, en ce moment, souffre ici dans la personne de ses prêtres, dont beaucoup sont emprisonnés, et presque tous les autres en fuite ou cachés; pour ses églises fermées en partis, et même affectées à des réunions scandaleuses et impies; pour ses communautés envahies, spol'éss, ayant sous les verrous de diverses geôles des membres qui les semposent, non moins les femmes que les hommes.

se se geoies ces membres qui les sempesent, non moins les fommes que les hommes.

Vons n'ignorez pas que la tête de Monseigneur a sé té demandée et condamnée avec accismation dans plusieurs cibes; que celle de chacun de ses prêtres détenus avec lui n'est pas plus en sûreté; qu'une émeute, facile à exciter par des méchants, peut, se précipitants ir les prisons, y commettre des horreurs.

Et lien le naccordant ce que l'on sollicité de votre plein pouvoir, vous pouvez, cher monsieur

Thiers, prévenir ces malheurs et faire cesser les autres.

Oui, vous pouvez délivrer les églises profances, les rendre à leur auguste destination et la conserver à celles que l'en n'a pas encore perdues, la Madeleine entre autres.

Il ne tient qu'à vous de consoler, de réjouir par là le clergé et les fidèles de Paris et gde la France et même de toute la catholicité, et de vous couvrir, à leurs yeux d'une belle et noble gioire.

L'Univers publie la note suivante

A la suite d'une réunion où étaient représen A la suite d'une reunion ou etaient represen-tés la plupart des journaux qui ont adhéré à la Déclaration du 6 juillet, les membres de cette réunion ont décidé de rédiger et de faire pu-blier le texte d'un appel annonçant la fondation d'un comité d'action sous et itre: Lique de la Contre-Révolution. Nous publions aujourd'hui le manifeste de la Ligue tel qu'il a été envoyé aux journaux adhérents.

ournaux adhérents.
Voici la lettre qui accompagnait cet envoi Paris, le 8 décembre 1884 de la Contre-Révolution

Paris rue des Sts-Pères, 10

Monsieur,

La Lique de la Contre-Révolution vient d'être fondée, en conséquence de la Déclaration qui a été publicé le c juillet dernier. ct à laquelle votre production de la contre de vous communiquer, au nom du Comité provisoire de la Ligue, le manifeste ci-joint, qui paraîtra le même jour dans les différents journaux.

Si, commu nous l'espérons, vous donnez votre adhésion à ce nouveau document, nous vous demandons de vouleir bien nous la faire connaître directement.

Neus vous prions, monsieur, d'agréer l'assurance

Neus vous prions, monsieur, d'agréer l'assurance de notre considération la plus distingués, Jupe de Kernaerer, Vice-président du Comité.

Vice-président du Comité. Secrétaire général du Comité. N.-B. - Toutes les communications relatives à la Ligue devront être adressées au Secrétaire gé-néral de la Ligue de la Contre-Révolution, rue des Saints-Pères, 10, à Paris.

LIGUE

CONTRE-REVOLUTION

La Déclaration du 6 juillet, en notant les préoccupations et les vues des catholiques au sujet de la restauration du pouvoir chrétien, a marqué la nécessité d'une action dont il importe aujourd'hui de poursuivre le développement.

Catholiques, et voulant, comme tels, conformer toutes nos pensées aux enseignements in-

mer toutes nos pensées aux enseignements in-faillibles du Saint-Siège, notamment aux doc-trines du Syllabus, que Léon XIII daignait récemment nous désigner comme devant être, avec ses prepres encycliques, le programme d'union des catholiques, nous déclarons tout d'abord que nous entendons revendiquer l'en-tière liberté de l'Église et la reconnaissance for-melle de tous ses droits, notamment la pleine melle de tous ses droits, notamment la pleine liberté des associations religieuses, de l'enseignement à tous les degrés, et la complète au-tonomie des universités catholiques. La légis-lation qui reconnaîtra ces droits devra, en outre, interdire et réprimer avec énergie tout ce qui outrage publiquement la morale et la foi reli-gieuse des catholiques.

greuse des catholiques.

Français, nous n'ignorons pas que l'Eglise, sans être indifférente aux diverses formes du pouvoir, s'accommode pourtant de tous les régimes qui sauvegardent sa liberté; mais, dans l'état actuel de la France, il nous appartient de proclamer, d'après le témoignage des mœurs, des traditions et de l'histoire de notre pays, que le seul pouvoir qui puisse, en protés ant que le seul pouvoir qui puisse, en protégrant notre foi, travailler efficacement au bonheur

notre foi, travailler efficacement au bonheur et à la prospérité de la nation, c'est la Monarchie chrétienne, que personnifiait Monsieur le comte de Chambord dont Monsieur le romte de Paris est le successeur.
C'est elle, en effet, c'est la monarchie chrétienne, traditionnelle, représentative et non paclementaire, qui nous donne, avec l'autorité s'exerçant fermement au nom de Dieu, le plein essor des libertés légitimes chez l'individu, dans la famille, la commune et la province. C'est elle qui peut, en restituant les benfaits du régime corporatif à l'ouvrier d'élivré de l'oppression des sociétés secrètes, mettre un terme au sion des sociétés secrètes, mettre un terme au mal social qu'a provoqué et qu'entretient la

Révolution.

En deux mots, — et les derniers manifestes de Monsieur le comte de Chambord l'ont dit éloquemment, — ce qu'il faut à la France, c'est un Roi, qui sous l'œil de Dieu, règne et gouverne pour le bien du peuple, dont il est le père plus encore que le chef incontesté.

Pour aider à la réalisation de ce programme, un comité d'action est formé sous ce titre:

Lique de la contre-récolution.

Les membres qui composent le bureau central provisoire du comité siégeront à Paris.

Ils se mettront en rapport avec les adhérents

Ils se mettront en rapport avec les adhérents de province, déjà connus, et par leur intermédiaire provoqueront la création des comités sur le modèle du comité centrel de Paris.

Les membres de la Ligue porteront leurs efforts sur tous les points attaqués par la Révolution contre laquelle ils s'unissent. Présentement, et sans préjudice des autres luttes, ils s'attacheront principalement à provoquer la plus énergique résistance contre laboi impie de l'enseignamentscolaire athée, et contre la francmaçonnerie, et ils appuieront, dans les luttes

nenseignementscolaire athée, et course la franc-maçonnerie, et ils appuieront, dans les lutles électorales, les candidats qui s'engageront à soutenir nos revendications. Pour unifier l'action des groupes, une cor-respondance sera adressée périodiquement aux journaux qui adopteront l'idée de la Ligue. Elle ourra devenir quotidienne, selon les besoins

NOUVELLES DI JOHR:

Le duc d'Aumale chez M. Ferry.

Paris, 10 décembre. — Aujourd'hui, mercredi 10 décembre, à onze heuros, M. 19 président du conseil de ministres a reçu le bureau du conseil général de l'Oise, composé de M. Is duc d'Aumaie, néral de 10ise, composé de M. le duc d'Aumale, président, des vice-présidents et secrétaires. Le burea a été présenté par M. le picset de l'Oise.

Le président du conseil général a donné lecture à M. Jules Ferry d'un vœu émis par le conseil géné-ral dans sa séance du 23 août dernier, demandant : 1º Que le tarif général des douaues soit immédiatemen nugmenté sur tous les produits agricoles non compri ux traités de commerce, d'une façon telle que l'agricul arte française puisse lutter contre la concurrence étran-ches : LA GUERRE AVEC LA CHINE

thre trançaise planes acres

2 que le même tarif général soit augments dans toutes
ser parties, au fur et à mesure de l'extinction des traités
aujourd'hui existants;
5 qua utous traité de commerce ne soit consenti avant
la révision du tarif général.

A consent avant de commerce ne soit coment avant la révision du tarif général.

M. le duc d'Aumale a fait remarquer que dans la rédaction de ce vœu, l'assemblée qu'il préside n'avait indiqué aucun chiffre. Profondément convaincu de l'argence du soulagement que réclame l'agriculture, mais manquant des éléments nécessaires pour apprécier dans quelle mesure ce soulagement, peut être donné sans troubler l'économie générale de l'alimentation publique, se reafermant d'ailleurs dars la sphère d'attibutions que la loi lui a tracée, le conseil général de l'Oise s'en est rapportée à la sagesse des pouvoirs publics pour concilier ces grands intérêts, et son bureau s'est rendu auprès de M. le président du conseil des ministres pour appeler la sollicitude du gouvernement sur le vœu dont on a lu le texte ci-dessus.

Retraite de l'amiral Peyron

Retraite de l'amiral Peyron Paris, 10 décembre. — M. l'amiral Peyron est décidé à quitter le ministère de la marine. Les arsenaux sont actuellement vides; tous les approvisiennements out été équisés par l'expédition du Tonkie, et M. le président du conseil ne vaut pas permettre à son collègue de dépesur une demande de crédit de cent milliens nécessaires pour les re, constitue.

constituer.

En présence de cette situation, l'amiral se dispose à passer la main; il ne veut pas endosser la responsabilité des graves événements qui pourraient survenir. M. l'amiral Jaurès est, à ce qu'il parait, moins difficile, car on le désigne comme le futur titulaire de la marine.

Réunion de la Redoute

Paris, 11 décembre, 2h. matin. — La réunion organisée par le citoyen Vaillant, conseiller municipal de Paris, s'est tenne salle de la Rodoute. Le citoyen Vaillant, nommé président, a prononcé le discours d'usage, selon le thème connu. Il nonce is discours d'usage, seion le theme connu. Il a fuit voter ensuite une motion mettant le conseil municipal de Paris en demeure de faire que la police ne soit pas une soures de hontes et d'infamies, et tendant en même temps à ce qu'une somme de 500 millions soit prise sur la dette publique pour venir en aile aux cuvilers.

Deux orateurs ont vouu protester contre cette manière de faire voter, sans avoir entendu les contradicteurs.

manière de faire voter, sans avoir carenda accontradicteurs.
Le dernier a été obligé de quitter la tribune.
En violent tunnité s'en est suivi.
Une vraie bateilles'est engagée entre les groupes anarchistes et les partisans du citoyen Vaillant.
Quatre assistants, soupçonnés d'êrte des mouchards, ont été violemment expulsés à coups de

poings. La séance (tant levée, le citoyen Vaillant a pu dire qu'il avait pris sa revanche de son échec de Un prochain discours de M. Waldeck

Paris, 10 décembre. — On annonce que M. Wal-deck-Rousseau prononcera un important discours dans la réunion des chambres syndicales de l'in-dustrie et du bâtiment de Paris et du dipartement de la Seine, qui se tiendra le dimanche 21 cou-Le duc de Broglie

Paris, 10 décembre. — Le broit a couru aujour-d'hui au Sénat, que M. le duc de Broglie renonce-rait à se porter candidat au Sénat dans l'Eure, mais par coatre, serait porté sur la liste Raoul Du-val, aux élections législatives de ce departement. Affaire Laferrière. Paris, 10 décembre - Nous apprenons que l'af-aire de Mile Niemoiwska contre M. Laferrière,

président de la section du contentieux au Conseil d'Etat, a été inscrite, le 26 novembre, au rôle de la septième chambre du tribunal, que préside M.

la soptième chambre du tribunal, que prèside M. Lepslictire. istroduite est qualifié de demande en restitution de mobilier. Dans ces circonstances, la démission de M. Laferrière s'impose, comane s'imposait, il y a quelques jours, à la veille d'un procès en responsabilité civile, la démission de M. Cazot. Les deux situations peuvent logiquement être rapprochées l'une de l'autre, et l'ex-mple donné par le président de la Cour de cassation devra, de toute évidence, être suivi par le président de la section du contentieux au conseil d'Etat.

Les rapports sur l'affaire de Tamsui Paris, 10 décembre. — Les rapports sur l'affaire de Tamsui n'ont pas encore été communiqués ct ne us Tamsui n'ont pas encore été communiqués etne le seront probablement jamais. On assure qu'une enquête est ouverte au ministère de la marine à l'effet de découvrir l'employé qui aurait communique à un journal du matin quolques extraits de ces rapports. On doute que catte enquête aboutisse au résultat qu'on se propose.

L'affaire du « Zodisque »

L'affaire du « Zodiaque »

Paris, 10 décembre. — La Chambre des appels correctuencels, saisie de l'opposition de M. Legrain, président de la Seciété d'assurances maritime le Zodiaque, et de M. Bouchet, administrateur de ladite Compagnie, et député radical des Bouches durRhône, a confirmé aujourd'hui le jugoment du tribunal de 1re instance, et condamné Legrain à 5 ans, Bonchet à 8 meis de prison, chacun à 1,000 fr. d'amende et 10,000 fr. de Jommagas-int-rêts. — Les condamnés se sont pourvus en cassation. Mort du marquis de la Ferté-Mun

Mort du marquis de la Ferte-Mun
Paris, 10 décembrs. — M. le marquis de la
Fert-Man est dieudé subitement, avant-hier soir
à neuf heures, dans sa quatre-vingt-unième aanée,
rue du Bar,45.On suit quelle place a tenue M. de la
Ferté, auprès de Monsieur le comte de Chamberd;
c'est lui qui, pendant de longues années, a présidé
son bureau à Paris.

Cheick-Sald

Cheick-Said

Paris, 10 décembre. — Le Paris publie en dernière heure la note suivante : La revue géographique, l'Exploration, annone dans son dernier numéro la venta pour 4 millions, à une maison allemande, du territoire de Cheick-Sai! par la Société Rabait-Baza, de Marreille. Nous n'avons
pas voulu reproduire cette grave nouvelle sans
nous assurer de son exactitude. Malheureusement
elle est verie Au nord de la mer Rouse. L'angle. nous assurer de son exactitude. Malheureusement elle est vrate. Au nord de la mer Rouge, l'Angleters tient Port-Suil et Suez. Au sud, les Allemands ferment le detroit de Bab-el-Mandeb. C'esta-dire que noscommunicat ons avec l'Océan indien et nos possassions de l'Indo-Chine sont à la merci de l'Angleture et de l'Allemagne. Nous ignorens sur qui retombe la responsabilité d'un semblable oubli des intérêts de la France. Mais cette responsabilité est lourde.

L'agitation en Espagne

Madrid, 10 décembre. — Quarante-deux jour-naux sont poursuivis au sujet de la question des étudiants. Un journal de Saragosse annoncs que la gendarmerie de Carinena a arrêté un homme qui

parcourait les villages pour recruter les partisans de Don Carlos, montrant une lettre d'un généval carliste très connu à Carinena.

Echec de la médiation anglaise

Londres, 10 décembre. - Tout est rompu. La médiation anglaise n'est plus qu'un souvenir. Lerd Granville a déclaré, hier soir, à l'ambas-sadeur de France qu'it avait épuisé avec la Chine tous les moyens de persuasion pour rendre la mé-diation anglaise possible et que, voyant l'impossi-bilité de faire aboutir cette médiation, il était obligé d'y raponcer à son grand regrete

bilité de faire aboutir cette médiation, il était obligé d'y renoncer, à son grand regret.

Lord Granville a adressé au marquis Tseng une communication déclarant qu'il renonçait à la médiation, en présence de l'impossibilité d'un accord.

Lord Grandville avant travaillé à la médiation avec un réel désir d'arriver à la paix. Les négociations ont continué jusqu'à hier, malgré la quasi-certitude, eù l'on était depuis plusieurs jours, que les Chinois ne présenteraient pas de-conditions acceptables.

acceptables.

La conviction unanime ici est que les conditions françaises étaient raisonnables et celles des Chinois inadmissibles, et que l'obstacle à la médiation vient uniquement de la Chine.

Où va la flotte chinoise ?

Le bruit court, dans certains cercles de Londres où l'on est d'ordinaire bien infermé de ce qui se paase en Chine, que le gouvernement de Pekin a donné l'ordre à la flotte chinoise d'aller au devant

passe en Chine, que le gouvernement de Pékin a donné l'ordre à la flotte chinoise d'aller au devant des navires de commerce qui transportent au Tontain les renforts des troupes françaises. Dans la pensée de la Chine, ces navires, qui sont pour la plupart des paquebets loués à une Compagnie de navigation, n'étant pas armés, ne sauraient offir aucune d'fense et pourraient être aisément coulés. Pour mieux détourner l'attention et atteindre plus sûrement son but, le gouvernement chinois a fait répandre le bruit qu'il préparait une fotte peur aller forcer le blocus de Formese ou faire une démonstration sur les côtes du Tonkin.

Aucane des dépêches de Chine publières par les journaux auglais n'a mentionné ce bruit dont il faut, croit-on, chercher la trace dans des informations télégraphiques privées reçues par des maisons de commerce de la Cité, en relations d'affaires avec les ports chinois.

maisons de comierce de la Cité, en relations d'af-faires avec les ports chinois. On croit savoir, d'ailleurs, que l'attention de l'amiral Courbet a été attirés sur cette prétendue intention des Chinois, et que toutes les mesures de précaution sont prises.

La Chine et l'Italie

Shanghal, 10 décembre. — La légation d'Italie a obtenu une indemnité de 7,414 dollars pour les dommages éprouvés par le missionnaire Italier Procacci, lors des troubles de Wentchou.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par Fil SPECIAL) Séance du mercredi 10 décembre 1884 Présidence de M. LE ROYER

La scance est ouverte à deux heures.

M. Le Royer donne lecture d'une lettre par lauelle le major Labordère donne sa démission de

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local Le senat acopte presente projest a interest local, dont deux intéressent le Nord: le promier autorisant la ville d'Armentières à emprunter une somme de 90.000 fr; le second prorogeant les autraxes sur les vins et les alcools à l'octroi d'Haubourdin.

Par tirage au sort, les départements de l'Ain et du Lot et Garonne sont appeles à clire des sénateurs pour remplacer les sénateurs inamovibles décédés.

Le Sénat s'ajourne à demain 2 heures. La séance est levée à 3 h 40.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du mercre li 10 décembre 1834

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à deux heures. Le budget des cultes

La Chambre reprend la discussion du budget des cultes. Elle en est au chapitre 7 relatif aux allocations des vicaires-généraux, des chanoines, des desservants et des vicaires.

On se souvient que la division des votes a été demandée et que la première partie relative aux vicaires-généraux a été adoptée à la fin de la séance de lundi.

La discussion porte aujour-l'hui sur les chapines.

La discussion porte aujourd de sur les channoines.

Mgr Freppel combat les réductions proposées. Il dit qu'au lendemain du Concorjat le budget des cuites était égal à ce qu'il est aujourd'hui. Il affirme que les traitements des chanoines sont cencurdataires ou tout au moins dans l'esprit du Concordat. Les maintenir est œuvre de justice; les supprimer serait un déshonneur.

M. Martin-Feuillée accepte le maintien du chapitre, mais avec réduction.

Le chiffre du gouvernement, repris par les autens de l'amendement, est mis aux voix.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

A la majorité de 250 voix contre 231, sur 481 votants, le chiffre du gouvernement n'est pas adopté.

votants, le chinte du gouvernement n'est pas adopté. Le chapitre 8 (chanoines) est ainsi supprimé. M. Martin Feuillée, sur le chapitre 8 (desservants), expose qu'il a prévu sur ce chapitre la réducties qui pouvait résulter des vacances d'emploi, tant sur les desservants que sur les vicaires. Cette réduction est importanteet dépasse 2 millions 500,000 france pour l'ensemble de l'anoien chapitre 7. Elle s'élève à 1,300,000 francs pour les desservants.

desservants. On ne peut aller au-delà sans supprimer des desservants, c'est à quoi l'on aboutirait avec le chifre de la commission. M. de Deuville-Maillefeu demande le renvoi mission des chapitres 9, 10 et 11 nou

A la commission des chapitres 9, 10 et 11 nouveaux.

Co renvoi est ordonné.

Mgr Freppel, sur l'ancien chapitre 8, demande le rétablissement du crédit de 122,000 fr, pour le Caapitre 3de Saint-Denis.

M. Martin-Feuillès dit que le gonvernement a consenti à la suppression du chapitre de St-Denis, mais sous la réserve que les traitements seront payés aux titulaires actuels jusqu'à leur mort sur le chapitre 10 (pensions et secours ecclésiastiques).

Le chapitre 2 (chapitre de St-Denis, 122,000 fr.) cer mis aax voix et à la majorité de 354 voix contre 130, sur 431 votants, n'est pas adopté.

Mgr Freppel, demandue le rétablissement du chapitre 9 (Bourses des séminaires catheliques, 3 5,000 fr.) L'orateur dit que la suppression des bourses des séminaires constitue une violation des

règles parlementaires. On ne peut, en effet, abroger les lois par la simple suppression d'un crédit au budget. C'est un décret-loi de 1807 qui établit les bourses des séminaires; on peut abroger cette loi en se conformant aux règles admisses en pareil cas, mais non par voie budgétaire.

La Constituante, la Législative, ont établi et confirmé cette institution des bourses, qui n'a été contestée, par aucua geuvernement jusqu'à ce jour.

jour. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jules Roche, de Mun et de Douville-Mailiefeu, le scrutin est ouvert sur le crédit de 305,000 francs; il denne lieu à pointage.

Le chapitre est repoussé par 242 voix contre 231, sur 473 yotants.

M. Raoul Duval, sur l'ancien chapitre 10 (secours et pensions), propose un amendement tendant à ce qu'un paragraphe spécial indique que les traitements des chancines de Saint-Denissoient pavés à titre de pension.

les traitements des chanomes de Saint-Dellissoielle payés à titre de pension.

M. Martin-Feuillée déclare que, dans sa pensée, c'est bien à titre de pension régularisée que seront payés ces traitements.

M. Raoul Duwal prend acte de cette déclaration et retire son amendement.

M. Raoul Duval prend acte de cette déclaration et retire son amendement.

Le chapitre est adopté.

Mgr Freppel demande le rétablissement des crédits pour les secours annuels à divers établissements religieux.

L'amendement de Mgr Freppel est repoussé par 330 voix contre 123.

Les chapitres relatifs aux pensions ecclésiastiques, aux mobiliers et aux loyers des évachés sont adoptés.

Sur le chapitre relatif aux réparations des édifices diocésains, M. de Soland demande de rétablir le crédit de 790.000 fr. primitivement demandé par le gouvernement.

L'amendement de M. de Soland est repoussé.

Les chiffres de la commission sont adoptés.

La Chambre adopte ensuite les chiffres de la commission pour les restaurations à faire à diverses cathédraies.

Tous les amendements de la droite demandant un relèvement des crédits sont repoussés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

BULLETIN ECONOMIQUE

LES TARIFS D'EXPORTATION. - Dans sa dernière séance, la Chambre de commerce de Dunkerque a entendu lecture du rapport de la commission spéciale nommée par elle, et choisie parmi ses membres, à effet de procé-der à l'examen des tarifs spéciaux des ports

de mer tant français qu'étrangers. Voici un extrait intéressant de ce rapport :

voici un extrait interessant de ce rapport:

« Nous avens pensé qu'il était de notre devoir
d'appeler spécialement l'attention sur une demande
formulée par la Chambre de commerce du Havre,
tendant à l'établissement par les Cs* de l'Ouest et
du Nord d'un tarif spécial commun d'exportation
pour les tissus de Roubaix et Tourceing, dans le
but de pouvoir lutter contre la concurrence faite
par le port d'Anvers.

Cette demande ne parait pas à votre commission devoir être favorablement accueillie; si en
effet on compare les prix résultant des tarifs en
vigueur, on arrive aux résultats sulvants:

Prix total Prix kilomèt.
Distances par tonne. par tonne.

Roubaix à Anvers. 129 kil. 8 fr. 55 0 fr. 065 Roubaix au Havre. 320 » 50 fr. 35 0 fr. 10

Roubaix au Havre, 220 * 50 fr. 35 o fr. 16

** On voit donc que pour donner satisfaction aux désiderata exprimés par le Havre, le nouveau tarif devrait être établi sur la base de 0 fr. 025 par tonne et par kilomètre, soit pour un parcours de 320 kilomètres 8 fr. 00 et 9 fr. 90 y compris les frais de gare et de manutention.

**D'un autre côté, en matière de transport, il est un principa que l'on ne saurait laisser de côté saus troubler d'une manière profonde toute l'économie des transactions commerciales, c'est calui de la plus courte distance et il est bien évident qu'en examinant la question à ce point de vue, le port du Havre ne nous semble pas placé pour donner satisfaction à ce que les exportations sont en droit de demander. Nous ajouterons même qu'une mesure semblableà celle sollicitée serait préjudiciable aux intrêts mêmes du port de Dunkerque, st on ne saurait un seul instant supposer qu'une faveur accordée au premier de cesétablissements maritimes puisse être refusée au second!

**Aujourd'hui, les transports des tissus imprimés ou teints sont, pour les deux ports qui précèdent, basés sur une même taxe kilométrique ainsi que le prouvent les chiffres suivants:

Distances Prix total Prix kilo

Distances Prix total Prix kilo par tonne par tonne

Roubaix au Havre 220kil. 50fr. 35 0fr. 16 Roubaix à Dunkerq. 82 v 13fr. 10 0fr. 16 s Dunkerque est le port naturel de la région industrielle et mandfacturière du Nord, il sert à
l'importation des matières premières et il n'y a
accune raison pour que l'exportation des produits
fabriques ne se fasse pas par la même voie.

Nous ferous remarquer qu'il existe déjà dans
notre port des services regulières sur La Plata, un
autre pour l'Australie va fonctionner, enfa dés
maintenant on peut expelier par cerrespondance
directe avec la Compagne des Mossageries maritimes, en transbories en la Masseille, pour toutes
les de tinations des géries par cette Compagnie
tant en Méditerrande qu'en mer Noire, dans le Levant et au-delà de Suet; aux lntes Anglaises, dans
l'indo-Chine, le Tonking l'Australie et la NouvelleCalédenie. »

Dankerque, comme port d'importation, a progressé dans des proportions énormes, i tient la tete de tous les ports de France à cel-égad; mais lorsqu'il s'agit de l'exportation la situa-tion n'est plus si belle, bien qu'elle soit aussi en

progrès.
Consultons le tableau suivant: Importation. Exportation

1852. **7**?.186 tonnes. 1869. 366.853 — 1883. 865.385 — 41.176 tonnes. 154.183 — 184.545 —

Comme on le voit, les exportations ont con-tinué à progresser de 1852 à 1883, mais cette progression n'est pus en rapport avec celle de l'importation.